

Lille, le 2 décembre 2013

Communiqué de presse

CONTRAT D'OBJECTIFS SECTORIEL DANS LE SECTEUR DU COMMERCE : ACCOMPAGNER LA FILIERE ET SECURISER LES PARCOURS PROFESSIONNELS



Dominique Bur, préfet de la région Nord – Pas-de-Calais, préfet du Nord, et Pierre de Saintignon, premier vice-président du Conseil régional, ont participé à l'assemblée générale du pôle des industries et du commerce (PICOM), ce lundi 2 décembre à Marcq en Baroeul. A cette occasion, ils ont signé, avec les représentants des branches professionnelles, le contrat d'objectifs sectoriel (COS) dans le secteur du commerce dans le cadre du contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP) en Nord – Pas-de-Calais.

Le COS « commerce » a pour objet d'impliquer les acteurs de la formation dans les évolutions du secteur du commerce afin de rapprocher la demande de l'offre d'emploi pour répondre aux besoins des entreprises. Il porte plus particulièrement sur les secteurs de la distribution, de la vente à distance et du commerce inter-entreprises.

Ce contrat intervient alors que le secteur du commerce évolue actuellement dans un contexte d'intenses mutations liées aux évolutions des technologies et des organisations, venant se répercuter sur les modes de distribution et les stratégies des entreprises. La formation professionnelle est un vecteur essentiel d'accompagnement de ces évolutions et de sécurisation des parcours professionnels.

Il s'agit de favoriser la cohérence des différents types de formation en tenant compte, à la fois des perspectives d'emploi et d'évolution du secteur du commerce, des dynamiques de développement des territoires de la région Nord – Pas-de-Calais et des besoins identifiés pour la formation et l'élévation des niveaux de qualification de la population.

La signature du COS « commerce » est le fruit d'un travail partenarial approfondi entre les représentants des branches professionnelles et l'ensemble des partenaires publics en charge de la formation professionnelle (Etat, Région, Rectorat, Pôle emploi). Il a par ailleurs été soutenu par les partenaires sociaux dans le cadre du comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle (CCREFP) co-présidé par l'Etat et la Région.

Dans la région, une vingtaine de contrats d'objectifs, couvrant près de 70 branches professionnelles, sont en cours d'élaboration.

Les contrats d'objectifs sectoriels déjà signés à ce jour concernent les branches suivantes : le BTP, les services de l'automobile, le textile-habillement, la propreté, les industries mécaniques, métallurgiques, construction automobile et ferroviaire, le transport-logistique, l'artisanat, l'hôtellerie-restauration, l'agriculture et l'agro-alimentaire, le sanitaire et social, le bois et la pêche.

Informer et orienter

Le commerce compte environ 20 000 entreprises dans le Nord – Pas-de-Calais pour un total de 180 000 salariés, soit 20 % de l'emploi privé. Ce secteur a une réelle capacité à créer des emplois, notamment par la création d'entreprises. Il convient de travailler sur **l'attractivité des métiers, de renforcer l'effort d'information** sur les réalités professionnelles et les possibilités de carrière.

Le COS propose donc que les professionnels de l'orientation soient sensibilisés à la réalité de ce secteur et aux opportunités qu'il offre. Cela passe par plusieurs démarches : développer des actions d'information dans les collèges ; créer une formation continue pour les professionnels de l'orientation ; repérer et accompagner les décrocheurs de l'enseignement supérieur, agir en faveur des demandeurs d'emploi et des jeunes.

Diversifier les voies d'accès et faire émerger de nouveaux métiers

Cela passe notamment par un processus pédagogique spécifique comme la mixité des publics en formation. Pour diversifier les voies d'accès, il faut faire en sorte de favoriser l'accès des demandeurs d'emploi à des formations professionnelles spécifiques, qui permettent de s'insérer le plus efficacement possible dans cette filière.

Pour accompagner les mutations en cours, il faut renforcer la sécurisation des parcours professionnels des salariés.

Par ailleurs, l'objectif est de **favoriser l'émergence de nouveaux métiers et l'adaptation des métiers existants aux évolutions** induites par le développement de l'internet.

Améliorer les qualifications

Il s'agit de favoriser la formation continue, levier efficace en faveur de l'emploi et rechercher la complémentarité entre les dispositifs et les voies de formation pour la construction de parcours de formation et d'insertion professionnelle cohérents. Par ailleurs, les mutations en cours doivent être accompagnées en **renforçant la sécurisation des parcours professionnels des salariés**.

Adapter les formations à l'évolution du marché

Cela doit notamment permettre d'**accompagner les PME et TPE dans la gestion de leurs ressources humaines** et pour **soutenir les projets de création d'entreprise**. Les compétences liées aux **problématiques de développement durable** doivent également être développées dans les activités qui y sont particulièrement exposées.

Partager l'information dans un réseau

Le COS va permettre de construire un « **réseau régional d'observation** du commerce » pour mettre en commun les sources statistiques, notamment auprès de l'ensemble des décideurs socio-économiques de la région, afin de créer les conditions d'une observation partagée des évolutions du secteur. Cela permettra de disposer d'une vision globale sur le secteur des métiers pour affiner la mise en place des stratégies en faveur des TPE (très petites entreprises).